



Communication de Monsieur le Maire relative à l'éclairage public de la Ville d'Obernai

1. Transition vers la technologie LED

Le réseau d'éclairage public de la Ville d'Obernai compte près de **2 836 points lumineux**, disposés sur mats, consoles de façades ou en encastrés de sol.

En 2022, environ 30% des points lumineux relevaient d'une technologie LED.

La Ville d'Obernai a engagé **un programme massif de transition de son parc vers la technologie LED à partir de 2022.**

Les équipements LED consomment **60% d'énergie en moins** par rapport aux anciennes sources à incandescence.

Ce programme s'appuie sur 2 axes :

- **le renouvellement intégral du réseau (distribution + mâts) à l'occasion des projets « plan vélo » et « trame viaire centre-ville »** : le plan vélo a concerné à lui seul un renouvellement de plus de 390 lampadaires, représentant 18% du parc initial. Les travaux d'éclairage public réalisés dans le cadre du plan vélo s'élèvent à près de 1 177 992 € TTC.
- **la passation d'un accord-cadre pour le relamping du parc existant sur une durée de 4 années**, attribué à la société EIFFAGE Energie et portant sur le renouvellement d'environ **1 990 points lumineux**. L'accord-cadre intègre, outre le renouvellement des sources, une maintenance curative et préventive en suppléance du PLT.

De 2017 à 2021, la Ville d'Obernai a mené un important travail de diagnostic de son réseau, suivi d'opérations de mise en conformité et de restructuration des armoires d'éclairage.

Les interventions ont concerné près de 70 armoires électriques (dont plusieurs ont été supprimés à cette occasion). Le quartier Europe Sud et plusieurs rues de la ceinture Sud d'Obernai (rue de la 1^{ère} DFL notamment) ont fait l'objet d'un renouvellement intégral des sources et des remplacements partiels de réseaux afin de remédier aux discontinuités observées.

Programme de l'accord-cadre « relamping » : un objectif de 85% à 90% de points lumineux équipés en LED en 4 années

- **2024** (réalisé) : Décapole, boulevard d'Europe, rue des Bonnes Gens
- **2025** (en cours) : Mont National (Moyenne et Haute Corniche), route de Boersch, Roedel, giratoire RD426, cour Athic, camping municipal
- **2026** : Roselières, commanderie, petits champs, parking des remparts
- **2027** : Quartier Sud et divers

Le programme de renouvellement représente un investissement de l'ordre de **1,5M€ TTC dont 1 233 000 € TTC mobilisés sur les années 2024, 2025 et 2026.**

2. Plan de sobriété énergétique et Trame noire

Le plan de sobriété énergétique, adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 décembre 2022, a comporté un axe de réduction des plages de fonctionnement de l'éclairage public, y compris sur les installations de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux.

L'extinction de l'éclairage de voirie, hors centre historique, est réalisée de 0h30 à 4h30.

L'éclairage de mise en valeur des monuments est mis à l'arrêt du 2 janvier au 1^{er} avril de chaque année.

Les dépenses d'énergie de la collectivité pour l'éclairage public ont évolué de la manière suivante :

- 2021 : 221 901 €
- 2022 : 129 469 €
- 2023 : 81 031 € (cette inflexion est la conséquence des renouvellements réalisés dans le cadre du plan vélo)
- 2024 : 163 867 € (cette augmentation est due à l'application des nouveaux tarifs d'électricité s'appliquant à la ville d'Obernai, le tarif du KWH a augmenté de 68,61% par rapport aux conditions du contrat de fourniture précédent. Dans les conditions antérieures, la dépense se serait élevée à environ 75 000 €)

Le Syndicat Mixte du Piémont des Vosges mène actuellement pour le compte des 3 communautés de communes composant son territoire l'élaboration **d'un plan « Trame Noire »**.

Le diagnostic met en évidence **la généralisation de l'extinction nocturne sur les 35 communes** et relève **l'effet particulièrement bénéfique sur la faune**.

A noter que la Ville d'Obernai met en œuvre des plages d'extinction plus courtes que dans la majorité des communes et figure parmi les seules communes à ne pas procéder à l'extinction de son centre-ville. Ces mesures, motivées par sa position de ville centre, la présence d'entreprises fonctionnant tard le soir et tôt le matin et un centre-ville comprenant de nombreux établissements de restauration, favorisent un sentiment de sécurité qui a recueilli **une nette adhésion de l'ensemble de la population**.

3. Régulation et exploitation

Dès 2007, la Ville d'Obernai a retenu à l'occasion de l'aménagement de l'éco-quartier du parc des Roselières une technologie permettant de réaliser la gradation du flux lumineux.

La gradation permet, pendant la plage d'allumage, de réduire progressivement l'intensité du flux lumineux des lampes: flux à 80% de la puissance théorique de lampe jusqu'à 21h30 puis 40% sur le reste de la nuit par exemple.

Cette solution est depuis lors systématiquement mise en œuvre.

Un module électronique de type LUMIO, situé à l'intérieur du pied de chaque mât, pilote ainsi cette réduction. Ce dispositif permet de réduire le flux, d'augmenter la durée de vie de l'équipement et d'améliorer l'homogénéité d'éclairement.

L'ensemble des horloges astronomiques pilotant les plages de fonctionnement du réseau d'éclairage public **a été renouvelé dans le cadre de l'accord-cadre de relamping en 2024 et 2025.**

La solution Philips INTERAC déployée permet une supervision à distance centralisée de l'ensemble des armoires. Elle permet, par ailleurs, de tenir compte des conditions météorologiques réelles en ajustant à l'aide d'une sonde crépusculaire les horaires de fonctionnement en fonction de la luminosité relevée.

Enfin, la Ville d'Obernai a déployé sur les voies vertes de la Colline et du Stade et sur le parking Charles de Gaulle **un éclairage public fonctionnant sur détection de présence**, parfaitement adapté dans ce type de situation : allumage et extinction en cascade en fonction de l'avancement d'un piéton, d'une voiture ou d'un vélo.

Cette solution électronique présente néanmoins un coût global important (modules électroniques complémentaires présentant un surcoût notable à l'investissement et une durée de vie estimative de moins de 10 ans, ne permettant pas l'amortissement de la solution sur un luminaire LED à très faible consommation). Cette technologie ne peut ainsi être raisonnablement généralisée dans les quartiers résidentiels, son intérêt économique et énergétique étant très faible.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Fischer', written over a horizontal line.

Bernard FISCHER